

Ouganda : le procès de l'opposant Kizza Besigye ajourné au 7 janvier

RFI, 10/12/2024 L'opposant Kizza Besigye, enlevé au Kenya, devait comparaître devant un tribunal ougandais. Mais le procès de celui qui est accusé de menace à la sécurité nationale, a été repoussé au 7 janvier 2025. Explications Ouganda, le procès de Kizza Besigye, figure emblématique de l'opposition, a une nouvelle fois été ajourné, repoussé cette fois au 7 janvier prochain. Enlevé au Kenya en novembre, dans des circonstances politiques, il a comparu ce mardi matin devant un tribunal militaire. Mais l'audience a rapidement tourné court : son avocat principal n'a pas obtenu l'autorisation de plaider.

Ce report a été motivé par le refus du Conseil de l'ordre des avocats ougandais d'accorder à Martha Karua, avocate principale de Kizza Besigye, le certificat temporaire nécessaire pour assurer sa défense. L'opposant a affirmé qu'il ne pourrait pas poursuivre l'affaire sans sa présence, bien que celle-ci soit contestée par le Conseil, qui rappelle que son équipe compte déjà plus de 40 juristes. C'est une déception pour la défense de Kizza Besigye qui espérait un report d'une semaine. Une durée jugée insuffisante par le procureur, estimant que l'équipe juridique aurait besoin de plus de temps pour se réorganiser après le retrait de Martha Karua. Le Conseil s'interroge également sur les motivations de Martha Karua, qu'il soupçonne de poursuivre des objectifs politiques. C'est d'ailleurs à Nairobi, le 16 novembre que Kizza Besigye et son coaccusé, Hajj Lutale, se sont rendus pour assister au lancement du livre de Martha Karua lorsque cette affaire a éclaté. Ils ont ensuite été arrêtés et extradés vers l'Ouganda. Parmi les accusations portées contre Kizza Besigye figurent la possession illégale d'armes à feu et de munitions. La compétence du tribunal militaire contestée. Mais au-delà des questions de procédure, c'est la compétence du tribunal militaire qui est contestée. Kizza Besigye aurait été arrêté au Kenya en possession d'armes à feu. Mais Wafula Oguttu, porte-parole de son nouveau parti, le People's Front for Freedom (PFF), dénonce une instrumentalisation politique : « L'Ouganda ne peut pas juger des affaires impliquant des civils pour des crimes qui n'ont pas été commis sur son territoire. Il ne peut juger que des cas impliquant des soldats en service. Par exemple, des soldats servant en Somalie qui commettraient un crime en temps de guerre pourraient être jugés ici, mais cela ne s'applique pas à d'autres Ougandais. Même les tribunaux civils en Ouganda rejetteraient une telle affaire. Le tribunal compétent aurait dû être une cour civile, à savoir la Haute Cour de l'Ouganda. Parce que Kizza Besigye est associé à une nouvelle formation politique en cours de création, M. Museveni pense qu'il pourrait faire un retour en force. Il cherche donc à restreindre ses mouvements sur le plan politique, géographique et physique. » La défense de l'opposant rappelle que la justice ougandaise a, par trois fois, confirmé que les civils ne devraient pas être jugés par des cours militaires.